



République Française
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 11 Juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	26	28

Vote
A l'unanimité
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le onze Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GANNAT Fanny, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 04/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/06/2026.

Présents : Mme GANNAT Fanny, M. DUPORT Jean-François, Mme PASQUET Christine, M. MARION Philippe, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, Mme GARNIER Véronique, M. CENICO Antoine, M. BENNAÏ Farid, Mme OBRE Béatrice, M. HÉBERT Yoann, Mme FRANCOIS Marie-José, M. LIPPERT Thierry, Mme KHALFA Sadiha, M. FOUCHET Joël, Mme LELIEVRE Lucette, M. LEFEVRE Stephen, Mme LEBOEUF Stéphanie, M. GALUTTI Yannick, Mme LÉON Peggy, M. PEZAIRE Jean-François, Mme CHARLET Audrey, M. PRIGENT André, Mme DUCHESNE Adeline, M. PRIOU Éric, Mme VERSAILLES Brigitte, M. MASSONNEAU Philippe

Excusés avec procuration : Mme MOREAU Claudine à Mme GARNIER Véronique, M. LEFÈVRE Alexis à Mme GANNAT Fanny

Excusé : M. DUPLESSY Gilles

A été nommée secrétaire : Mme PASQUET Christine

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 18/06/2026
Et
Publication du : 18/06/2026

2026-058 – Création d'un poste permanent attaché : Responsable du service Enfance Jeunesse

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale publique sont créés, modifiés, supprimés par l'organe délibérant de ladite collectivité.

Dans ce cadre, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

L'analyse de l'organisation, les projets de la municipalité et notamment la maison des adolescents et la volonté de créer une crèche font ressortir le besoin d'une coordination accrue des services liés à la jeunesse et l'enfance, et de prévoir une poste de responsable de service enfance jeunesse.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 313-1

Considérant l'analyse de l'organisation et les projets de la nouvelle municipalité, qu'il est nécessaire de créer un poste d'attaché territorial, compte tenu de l'absence de poste disponible au sein du tableau des effectifs

En conséquence et après en avoir délibéré, il est décidé au Conseil municipal :

- **De créer** à partir du 1 août 2026 un poste permanent d'attaché territorial responsable du service du service enfance jeunesse à temps complet
- **D'inscrire** au budget les crédits correspondants

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 18/06/2026



Le Maire,

Fanny GANNAT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Fanny Gannat", is written over the printed name.

Le Secrétaire de Séance,

Christine PASQUET

A large, stylized handwritten signature in blue ink, appearing to read "Christine Pasquet", is written over the printed name.

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 18/06/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecours.fr>